

MESURES D'HYGIÈNE

- **Précautions standard :**
 Manches courtes, ongles courts et sans vernis, absence totale de bijou.
 Hygiène des mains.
 Port de gants à usage unique non stériles.
 Protection de la tenue : tablier plastique à usage unique pour les soins souillants et/ou mouillants.
- **Tenue professionnelle :**
 changée chaque jour et entretenue par l'établissement.
- **Port du masque chirurgical** pour tout agent.
- **Surveillance de la température :** si > 38°C, informer son responsable de service.

Numéro vert de soutien psychologique aux soignants :
 8 h 00 à 0 h 00 – 7jours/7
 0 800 73 09 58

MESURES DE GESTION

Le contexte épidémique du territoire, la levée des mesures nationales et le taux de vaccination des résidents (97 %) nous permettent d'avancer vers un retour à une vie normale, que nous espérons rapide et définitif. La cellule de crise COVID-19 des Résidences *Les Ligériennes* passe en état de veille (arrêt des rencontres programmées).

- **VISITES AUX RÉSIDENTS :** Le nombre de visiteurs simultanés n'est plus restreint. Les visites en extérieurs sont à privilégier lorsque le temps le permet.
 La signature du registre d'entrée est maintenue, ainsi que l'**application stricte des gestes barrières, dont le port du masque chirurgical.**
 Pour rappel, les sorties des résidents sont autorisées depuis mars 2021.
- **REPAS DES VISITEURS :** Les repas accompagnants sont possibles dans la limite de 2 visiteurs maximum. La priorité sera donnée aux résidents ne pouvant pas se déplacer à l'extérieur.
 Pas de repas collectif des familles (repas « champêtre » annuel) à court terme.
- **ANIMATIONS :** Reprise des activités sans limitation des groupes.
- **DÉPISTAGES :** Arrêt des dépistages systématiques pour les résidents non vaccinés et des tests PCR avant admission pour les résidents déjà vaccinés (maintenus pour les résidents non vaccinés).
 Test PCR pour tous les résidents, vaccinés ou non, en cas d'admission en provenance d'un établissement de santé ou après une hospitalisation de plus de 48 heures.
 Dépistages sur demande auprès des infirmiers pour les personnels.
Tous ces assouplissements seront automatiquement remis en cause à compter de 3 cas de COVID, chez les résidents ou les personnels.
- **VACCINATION ANTI-COVID :** La vaccination est désormais de la responsabilité des médecins traitants pour les résidents. Les professionnels doivent s'orienter vers les centres de vaccination.
- **FORTES CHALEURS :** En période de COVID-19, l'utilisation des ventilateurs est encadrée.

Retrouvez tous les bulletins d'information sur le site Internet : <https://www.lesligeriennes.fr/>

POUR S'INFORMER

0 800 130 000

Numéro vert national
 appel gratuit 7j/7 24h/24

Pour toute question d'ordre médical :

Consultez votre médecin traitant, ou le 15 en dehors des heures d'ouverture du cabinet.

Questions administratives et organisationnelles :

Consultez le cadre de santé ou l'administrateur de garde.

Centres de vaccination COVID-19

VACCINODROME ANGERS :
 prise de rendez-vous sur www.doctolib.fr ou au 02 41 05 59 99 (9 h - 12 h 30 et 14 h 30 - 17 h).

BRISSAC : prise de rendez-vous au 02 55 03 02 28 (accueil téléphonique ouvert de 9 h 30 à 18 h).

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

SOURCES OFFICIELLES :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'Homme, porteur du virus, qui circule.